

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	E H R S A M	A L 1 0	CH 9222 29

Constructeur EHSAM AG, Feuerwehrgeräte- und Leiternfabrik, 8820 Wädenswil
 Identification sur la plaquette du constructeur "AL 10"
devant le No. du châssis -
 Plaquette constructeur à droite, à l'avant latéralement sur la carrosserie
 Numéro du châssis à l'avant, sur la base du timon
 Importateur principal -
 Véhicule homologué 851468

Châssis 1 Nombre de roues 2 Suspension aucune Direction -
 Nombre d'essieux aucun; câble ou chaîne de sécurité obligatoire
 Frein de service aucun; câble ou chaîne de sécurité obligatoire
 Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues

Carrosserie échelle

Dimensions	intérieur		extérieur	
Longueur				6000
Largeur				1590
Hauteur				1700
Porte à faux	av		av	2150
	ar		ar	3850
Empattement				
				1450
Voies	av		ar	2150
Distance anneau axe	av		ar	2150
Distance pivot			axe ar	

Poids	avant		arrière		total
Poids à vide	20		460		480
Charge utile					-
Poids total	20		460		480
Poids garantis	109		550		550
Pneus			5.60 - 15		
Ply / bar			4 / 2,3		
Charge pour V max			940		
			100		
Vitesse maximale selon constructeur					80
Vitesse maximale selon tenue route					80

Moteur de travail

Marque		Type	
Brut		à U/min	
Silencieux			
Mesure des gaz			
Déparasitage			

Équipement

Feux rouges		R-S1	(E)
Feux stop		R-S1	(E)
Clignoteurs	ar	2a	(E)
Catadioptres	av	I	(E)
	lat.	I	(E)
	ar	III	(E)
Feux de gabarit	av	-	
	lat.	-	
	ar	R (E)	
		ar vers l'av	-
Eclairage plaque			-
Cale			-

6

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Remorque de travail	Poids à vide	480
Marque et type	E H R S A M A L 1 O	Charge utile	-
FH-No CH	9222 29	Poids total	480
Carrosserie	échelle		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Inscription dans le permis de circulation:

- 137 - Signalisation jaune/noire: l'extrémité de l'échelle; le porte-à-faux AR en plus avec un signal sel. l'art. 35/4 OCE;
- 140 - Les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course;
- 222 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix:
- 223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

Lieu et date de l'homologation Zurich, 06.02.85/27.02.85
 HI(ZH)/lin HI(ZH)/jak

Remplace FH du 06.02.85/27.02.85
 23.10.86 - Feux de gabarit ar

Service fédéral d'homologation